

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N° 81 DEMANDE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de Madame Ethenoz-Damond, ainsi que de MM Jenefsky, Carrard, Chatelanat, De Garrini, Gay, Henet, Pittet, Puhr et Rashiti s'est réunie le mercredi 21 janvier 2009. Mmes Suëss et Chanson, ainsi que Monsieur Cattin étaient excusés.

Tout d'abord, la Commission tient à remercier Madame Freymond-Cantone, ainsi que MM Gobat, Chef des finances de Nyon, et Schenk, Chef d'exploitation du Service informatique, pour les informations et explications fournies.

EXPLICATIONS

L'objet du préavis N°81 concerne des demandes de crédits supplémentaires sur deux comptes dont les montants budgétisés ont été dépassés :

Compte n° 190-3157.00

Centre informatique

Il s'agit du remplacement de l'unité de stockage de données qui devenait inadapté face à l'augmentation des volumes en termes de données et du remplacement du composant principal du réseau informatique, aussi pour réduire les risques de saturation du réseau. Ces coûts ont été subis durant les divers changements d'organisation du service informatique, auparavant rattaché au service des Finances. Selon Madame Freymond-Cantone, une planification discutable et le départ à la tête du service informatique ont conduit à ne formuler cette autorisation de dépense au Conseil qu'aujourd'hui. M. Schenk a néanmoins convaincu la Commission de la nécessité de ces dépenses. Pour résumer, ces coûts qui auraient dû apparaître au budget initial paraissent justifiés pour le bon fonctionnement informatique de l'administration communale.

Compte n°344-3141.01

Bâtiments communaux administratifs – le Château

Tout comme pour le budget 2007, cette dépense n'a pas été inscrite dans le budget initial 2008. Lors du changement du contrat d'entretien, jadis sous la responsabilité du Canton, cette charge n'a pas été budgétée comme il se doit. De plus, certaines fournitures ne sont pas comprises dans le contrat standard, d'où les CHF 11'000.- en plus des CHF 24'000.- du contrat d'entretien. La Commission s'est assurée auprès de Mme Freymond-Cantone et de M Gobat que ces montants aient enfin été portés au Budget 2009. Ils ne devront donc plus faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.

CONCLUSION

La COFIN est convaincue de la nécessité de ces dépenses pour le bon fonctionnement de l'administration, l'informatique en étant un des outils principaux. En ce qui concerne les dépenses d'entretien du Château, vu qu'il s'agit de dépenses désormais réputées comme étant courantes, la Commission invite le Conseil à les accorder. Par contre, la Commission aurait souhaité un peu plus d'attention de la part du service des finances pour inclure ces montants dans le budget initial. En effet, la COFIN a été étonnée du caractère non exceptionnel de ces dépenses.

Sur la base de ces éléments, la Commission unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Vu le préavis N°81 concernant une demande de crédits supplémentaires au budget 2008 pour un total de CHF 1 12'800.- deuxième série et dernière série,

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 1 12'800.– qui sont à porter en augmentation des postes suivants :

Chapitre 1

Compte N° 190-3157.00

Centre informatique – entretien du matériel informatique	CHF	77'800.00
--	-----	-----------

Chapitre 3

Compte N° 344-3141.01

Bâtiments communaux administratifs – le Château	CHF	35'000.00
---	-----	-----------

Total des crédits supplémentaires budgétaires	CHF	1 12'800.00
---	-----	-------------

La commission des finances

Mmes. Madeleine Chanson, Gabrielle Ethenoz – Damon, Marianne Suess

MM. Robert Jenefsky, Raymond Carrard, André Cattin, Christophe Chatelanat, Luciano De Garrini (rapporteur), Maurice Gay, Jean-Paul Henet, Jacques Pittet, Christian Puhr, Téfik Rashiti

Nyon, le 8 février 2009